	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-51

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105794-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Urbanisme	N° 2025-51

Avis sur le dossier de création ZAC Bègles Garonne - Décision- Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le territoire de Bègles Garonne est situé dans le périmètre de l'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique depuis sa création en 2010. Le projet envisagé sur ce territoire est ainsi sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique. Le territoire de Bègles Garonne a fait l'objet d'un plan guide d'aménagement, ce dernier reste évolutif puisque le processus du projet continue. Toutefois, le projet urbain a atteint une maturité suffisante pour permettre la création d'une zone d'aménagement concerté. C'est dans ce cadre que suite à l'approbation par délibération du conseil d'administration de l'EPA du 28 novembre 2024, le dossier de création doit recevoir l'avis de Bordeaux Métropole dans les 3 mois suivants cette approbation.

La ZAC Bègles-Garonne a pour ambition de développer sur 81 ha :

- au maximum 5 000 logements soit entre 300 000 à 350 000m² de Surface de plancher (SDP) de logements soit :
 - o 1/3 d'accession libre,
 - o 1/3 d'accession abordable et locatif intermédiaire,
 - o 1/3 de locatif social.
- 100 000 à 150 000m² de SDP de bureaux, locaux d'activités, de commerces et d'équipements publics et collectifs et d'hôtels avec une attention particulière sur les entreprises déjà implantées et l'ESS.

Cette programmation allie besoin de logements et maintien de l'activité productive, tout en développant l'activité des entreprises de l'économie sociale et solidaire. L'objectif transversal du projet urbain est de transformer le territoire existant très fortement minéralisé pour en faire un quartier vivable en 2100 (renaturer pour rafraîchir et retrouver la biodiversité, décarboner le quartier, gérer les eaux pluviales en surface, adapter le maillage viaire aux circulations actives). La réalisation des équipements propres à la zone étant à la charge de l'aménageur, les constructions édifiées dans le périmètre de la ZAC seront exclues du champ d'application de la part communale et intercommunale de la Taxe d'aménagement (TA) conformément à l'article L331-7 du Code de l'urbanisme.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 5217-2,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles, L311-1 et suivants, R311-1 et L321-23 suivant et R*321-20,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles LI22-1 et suivants, et R122-1 et suivants,

VU le décret n° 2009-1359 du 5 novembre 2009 inscrivant l'opération d'aménagement Bordeaux Euratlantique dans les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article RI 02-3 du Code de l'urbanisme,

VU le décret n° 2015-977 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique,

VU la délibération de l'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique du 28 novembre 2024 approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté et tirant le bilan de la concertation,

VU le dossier de création de la zone d'aménagement concerté ZAC Bègles Garonne comprenant les pièces suivantes :

- un rapport de présentation qui rappelle les enjeux du projet urbain Bègles Garonne,
- un programme global prévisionnel établi à 500 000 m² de SDP (surface de plancher des constructions),
- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la ZAC,
- une étude d'impact comprenant une analyse de l'état initial du site et de son environnement, une présentation du projet, les mesures envisagées pour supprimer, réduire et compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que l'aménagement de cette zone contribue à atteindre les orientations retenues à l'échelle de la Métropole,

DECIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable au projet ZAC Bègles Garonne de l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur CAZABONNE, Madame GAUSSENS, Monsieur SALLABERRY;
Contre : Monsieur BAGATE, Madame BOZDAG, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU, Monsieur PUJOL
Ne prend pas part au vote : Madame BONNEFOY, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur GUILLEMIN, Madame HELBIG, Monsieur HURMIC, Monsieur MARI, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame TERRAZA

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------